



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.495**

**OBJET** : SUBVENTIONS À LA RÉNOVATION DE FAÇADES. SECTEUR SAUVEGARDÉ.

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Michèle JONES

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction Des Musées &

Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/05/10

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique** : VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : SUBVENTIONS À LA RÉNOVATION DE FAÇADES. SECTEUR SAUVEGARDÉ. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville octroie des subventions aux particuliers pour des travaux de ravalement de façades sur rue, réalisés dans le périmètre du Secteur Sauvegardé de la ville.

Je me permets de vous rappeler que lors de notre Conseil Municipal du 08 mars 2010, nous avons adopté trois nouveaux principes :

- l'extension du périmètre à l'alignement extérieur des boulevards,
- l'élargissement du régime de subvention à la mise en peinture des façades concernées, et au changement/ restauration des menuiseries et ferronneries,
- l'adoption d'un taux unique de 21 € le m<sup>2</sup> pour les ravalements de façades et d'un taux de 15 % du montant T.T.C du devis accepté pour les menuiseries et ferronneries.

Depuis le 16 juin 2003 (*délibération du Conseil municipal n° 2003-0776*), la Communauté du Pays d'Aix octroie une subvention complémentaire aux propriétaires bénéficiaires de l'aide de la ville, à concurrence de 33%. Cette aide, avancée par la ville, lui est ensuite remboursée. Ce qui porte le montant total de la subvention versée à 28 € par m<sup>2</sup> pour les restaurations de façades.

Nous avons été saisis de demandes de subventions et le tableau, ci-joint, vous présente les attributions proposées, sachant que l'Architecte des Bâtiments de France a émis un « Avis Favorable » sur la réalisation de ces travaux.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans le tableau, ci-dessous ;
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 20.176,20 euros, sera prélevé au budget 2010 sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 90824-2042-1612 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la Ville sollicitera la participation de la Communauté du Pays d'Aix pour les dossiers correspondants et l'inscrira en recettes au budget municipal pour un montant de .809,00 euros ;
- **AUTORISER** Monsieur le trésorier principal d'Aix-municipale à faire recette de cette participation.

**2010.495 - SUBVENTIONS À LA RÉNOVATION DE FAÇADES. SECTEUR SAUVEGARDÉ.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Propriétaire	Adresse de la façade	Montant total Des travaux Subventionnables T.T.C	Surfaces En m <sup>2</sup>	Part Ville 21 €/ m <sup>2</sup>	Montant T.T.C Menuiseries Ferronneries	Taux 15 % Montant T.T.C	Part Ville (en euros)	Part C.P.A 7 €/m <sup>2</sup> Façades	Total Subvention À verser
CITYA AXIMO DOURSENAUD Esplanade de l'arche 3, rue des Allumettes 13090 Aix-en-Provence	23, rue Thiers 13100 Aix-en-Provence	65 825,50	597	12 537,00	6 268,00	940,20	13 477,20	4 179,00	17 656,20
M. Thibon Jean-Marie 19, rue Célony 13100 Aix en Provence	19, rue Célony 13100 Aix en Provence	24 116,30	90	1 890,00	0,00	0,00	1 890,00	630,00	2 520,00
						<b>TOTAL</b>	<b>15 367,20</b>	<b>4 809,00</b>	<b>20 176,20</b>